

Reçu le 11 OCT. 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 Septembre 2021 à 20 H 30

Le seize Septembre deux mille vingt-et-un, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 9 Septembre 2021.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Seize) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corine CHABORD, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents au moment du vote (Trois dont trois pouvoirs) :

M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE

M. Jacques PRAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MALSERT

Mme Lucie DANCETTE donne pouvoir à M. Pascal DANCETTE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Délibération n° 2021.052 : Compétence animation et information jeunesse – Avenant n° 1 à la convention constitutive du service commun

Mme Marion CHOFFEL informe les membres de l'assemblée qu'afin de proposer aux jeunes des lieux d'information et d'animation, la commune a développé une compétence jeunesse avec la CCRC (Communauté de Communes de la Région de Condrieu).

Un point d'information jeunesse est mis en œuvre depuis 2004. Il permet aux jeunes de bénéficier d'informations et d'accompagnements individuels de manière anonyme libre et gratuite sur des thématiques qui les concerne comme la scolarité, le logement, la santé, l'accès aux droits, l'international. En 2016, un centre de loisirs destiné aux jeunes de 11 à 17 ans a été mis en place. Il propose des temps d'animation répartis sur 3 pôles, des sorties et des camps.

Suite à la fusion intervenue le 1^{er} janvier 2018 et aux discussions menées en 2018 et 2019, le bureau communautaire a décidé de rendre la compétence jeunesse aux Communes de l'ex-CCRC tout en garantissant la continuité du service et le maintien de la solidarité intercommunale. C'est pourquoi, il a été décidé de créer un service commun ayant vocation à maintenir au niveau intercommunal et avec le concours de la communauté d'agglomération, la gestion effective du service information et animation jeunesse.

Lors du comité de pilotage du service commun du 12 mai 2021, les communes membres de ce service se sont accordées pour répondre favorablement à la demande de la commune de Saint-Romain-en-Gal de s'inscrire dans la politique jeunesse intercommunale mise en œuvre.

Le comité de pilotage s'est accordé sur les modalités suivantes :

- A partir du 1er juillet 2021, les jeunes de la commune de Saint-Romain-en-Gal bénéficieront du tarif « Commune adhérente ». La différence entre ce coût et celui pratiqué aux jeunes des communes non adhérentes sera facturé à la commune de Saint-Romain-en-Gal au premier trimestre 2022 par Vienne Condrieu Agglomération.
- Au 1^{er} janvier 2022, la commune de Saint-Romain-en-Gal entrera pleinement dans le service commun animation et information jeunesse moyennant une participation financière calculée au prorata du nombre d'habitants (dotation de base de l'agglo au service commun pour la partie animation jeunesse/nombre d'habitants de l'ex CCRC x nombre d'habitants de Saint-Romain-en-Gal soit $163\,246/18\,133 \times 2001 = 18\,014$ €/an). Il convient aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur l'avenant n° 1 à la convention constitutive portant sur l'adhésion de la commune de Saint-Romain-en-Gal au service « Animation et information jeunesse ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention constitutive du service commun pour la compétence animation et information jeunesse

*Affichage de
15 octobre 2021*

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 16 Septembre 2021

**Le Maire,
Marc DELEIGUE**

